

2025 numéro 16  
19 mars 2025

# FiscAlerte – Canada

## Budget du Nouveau-Brunswick de 2025-2026

Nos bulletins *FiscAlerte* traitent des nouvelles, événements et changements législatifs de nature fiscale touchant les entreprises canadiennes. Ils présentent des analyses techniques sommaires vous permettant de rester bien au fait de l'actualité fiscale. Pour en savoir davantage, veuillez communiquer avec votre conseiller EY ou EY Cabinet

« Il s'agit d'un budget qui tient compte des réalités économiques auxquelles nous sommes confrontées à l'échelle de la province et du pays. [sic] - un budget qui répond aux défis de la population.

« Notre réalité économique est aujourd'hui bien différente de ce qu'elle était à notre arrivée au pouvoir en novembre, nous demeurons déterminés à investir dans la population du Nouveau-Brunswick et dans les domaines qui comptent à ses yeux, tout en maintenant le cap sur une gestion budgétaire rigoureuse. »

*René Legacy, ministre des Finances et du Conseil du Trésor du Nouveau-Brunswick*  
*Discours du budget de 2025-2026*

Le 18 mars 2025, René Legacy, le ministre des Finances et du Conseil du Trésor du Nouveau-Brunswick, a déposé le budget de la province pour l'exercice 2025-2026. Le budget ne prévoit aucun nouvel impôt ou taxe ni aucune hausse d'impôt ou de taxe.

Le ministre prévoit un déficit de 549 millions de dollars pour 2025-2026, de même que des déficits pour chacun des trois exercices suivants.

Voici un résumé des principales mesures fiscales.



Façonner l'avenir  
en toute confiance

## Mesures fiscales visant les entreprises

### Taux d'imposition des sociétés

Aucun changement n'a été proposé aux taux d'imposition des sociétés ni au plafond des affaires pour les petites entreprises de 500 000 \$.

Le tableau A présente les taux d'imposition des sociétés applicables au Nouveau-Brunswick pour 2025.

**Tableau A - Taux d'imposition des sociétés applicables au Nouveau-Brunswick pour 2025<sup>1</sup>**

	Nouveau-Brunswick	Taux fédéraux et provinciaux combinés
Taux d'imposition des petites entreprises <sup>2</sup>	2,50 %	11,50 %
Taux général d'imposition des sociétés <sup>2, 3</sup>	14,00 %	29,00 %

<sup>1</sup> Sauf indication contraire, les taux indiqués sont les taux pour l'année civile.

<sup>2</sup> Le taux d'imposition des sociétés fédéral pour les fabricants de technologies à zéro émission admissibles a été abaissé à 7,5 % dans le cas des revenus admissibles par ailleurs assujettis au taux général fédéral d'imposition des sociétés de 15 %, et à 4,5 % dans le cas des revenus admissibles par ailleurs assujettis au taux d'imposition fédéral des petites entreprises de 9 %. Ces réductions ne sont pas prises en compte dans les taux fédéraux et provinciaux combinés présentés ci-dessus.

<sup>3</sup> Un impôt fédéral supplémentaire de 1,5 % s'applique sur le revenu imposable des banques et des assureurs-vie (sous réserve d'une exonération de 100 millions de dollars à partager entre les membres d'un groupe).

## Mesures fiscales visant les particuliers

### Taux d'imposition des particuliers

Le budget ne prévoit aucune modification des taux d'imposition des particuliers.

Le tableau B présente un résumé des taux d'imposition des particuliers du Nouveau-Brunswick pour 2025.

**Tableau B - Taux d'imposition des particuliers du Nouveau-Brunswick pour 2025**

Taux applicable à la première tranche	Taux applicable à la deuxième tranche	Taux applicable à la troisième tranche	Taux applicable à la quatrième tranche
De 0 \$ à 51 306 \$	De 51 307 \$ à 102 614 \$	De 102 615 \$ à 190 060 \$	Plus de 190 060 \$
9,40 %	14,00 %	16,00 %	19,50 %

Le tableau C présente les taux d'imposition des particuliers fédéraux et provinciaux combinés pour 2025 pour les tranches de revenu imposable supérieur à 177 882 \$.

**Tableau C – Taux d'imposition des particuliers fédéraux et provinciaux combinés pour 2025**

Tranche	Revenu ordinaire <sup>1</sup>	Dividendes déterminés	Dividendes non déterminés
De 177 883 \$ à 190 060 \$ <sup>2</sup>	45,32 %	22,49 %	38,57 %
De 190 061 \$ à 253 414 \$ <sup>2</sup>	48,82 %	27,32 %	42,59 %
Plus de 253 414 \$	52,50 %	32,40 %	46,83 %

<sup>1</sup> Le taux applicable aux gains en capital correspond à la moitié du taux applicable au revenu ordinaire.

<sup>2</sup> Le montant personnel de base fédéral est composé de deux éléments : le montant de base (14 538 \$ pour 2025) et un montant supplémentaire (1 591 \$ pour 2025). Le montant supplémentaire est réduit pour les particuliers dont le revenu net excède 177 882 \$ et est éliminé pour les particuliers dont le revenu net excède 253 414 \$. Par conséquent, le montant supplémentaire est récupéré sur le revenu net qui excède 177 882 \$, jusqu'à l'élimination du crédit d'impôt supplémentaire de 239 \$, ce qui entraîne une majoration de l'impôt fédéral (soit 0,32 % sur le revenu ordinaire) applicable au revenu net entre 177 883 \$ et 253 414 \$.

## **TPS/TVH**

Comme il a été précédemment annoncé le 9 décembre 2024, le gouvernement du Nouveau-Brunswick et le gouvernement fédéral travaillent sur un programme visant à rembourser la portion provinciale de 10 % de la TVH sur les logements admissibles ayant été construits spécialement pour la location. Le programme s'appliquerait aux travaux de construction ayant débuté entre le 15 novembre 2024 et le 31 décembre 2027, et ayant été en grande partie terminés avant le 31 décembre 2029.

## **Pour en savoir davantage**

Pour en savoir davantage, veuillez communiquer avec votre conseiller EY ou EY Cabinet d'avocats ou avec l'un des professionnels suivants :

**Pauline Vautour**

+1 506 388 7724 | [pauline.vautour@ca.ey.com](mailto:pauline.vautour@ca.ey.com)

**Marc Léger**

+1 506 388 7746 | [marc.d.leger@ca.ey.com](mailto:marc.d.leger@ca.ey.com)

**Natacha Poirier**

+1 506 388 7719 | [natacha.poirier@ca.ey.com](mailto:natacha.poirier@ca.ey.com)

**Troy Stanley**

+1 709 570 8290 | [troy.a.stanley@ca.ey.com](mailto:troy.a.stanley@ca.ey.com)

Pour des renseignements à jour sur les budgets fédéral, provinciaux et territoriaux, visitez notre site [ey.com/ca/fr/budget](http://ey.com/ca/fr/budget).

EY contribue à un monde meilleur en créant de la valeur pour ses clients, pour ses gens, pour la société et pour la planète, tout en renforçant la confiance à l'égard des marchés financiers.

Grâce aux données, à l'intelligence artificielle et aux technologies de pointe, les équipes d'EY aident les clients à façonner l'avenir en toute confiance et proposent des solutions aux enjeux les plus pressants d'aujourd'hui et de demain.

Les équipes d'EY fournissent une gamme complète de services en certification, en consultation et en fiscalité ainsi qu'en stratégie et transactions. S'appuyant sur des connaissances sectorielles, un réseau mondial multidisciplinaire et des partenaires diversifiés de l'écosystème, les équipes d'EY sont en mesure de fournir des services dans plus de 150 pays et territoires.

EY est *All in* pour façonner l'avenir en toute confiance.

EY désigne l'organisation mondiale des sociétés membres d'Ernst & Young Global Limited et peut désigner une ou plusieurs de ces sociétés membres, lesquelles sont toutes des entités juridiques distinctes. Ernst & Young Global Limited, société à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ne fournit aucun service aux clients. Des renseignements sur la façon dont EY collecte et utilise les données à caractère personnel ainsi qu'une description des droits individuels conférés par la réglementation en matière de protection des données sont disponibles sur le site [ey.com/fr\\_ca/privacy-statement](https://ey.com/fr_ca/privacy-statement). Les sociétés EY ne pratiquent pas le droit là où la loi le leur interdit. Pour en savoir davantage sur notre organisation, visitez le site [ey.com](https://ey.com).

**À propos des Services de fiscalité d'EY**

Les professionnels de la fiscalité d'EY à l'échelle du Canada vous offrent des connaissances techniques approfondies, sur le plan tant national qu'international, alliées à une expérience sectorielle, commerciale et pratique. Notre éventail de services axés sur la réalisation d'économies d'impôts s'ancre dans des connaissances sectorielles pointues. Nos gens de talent, nos méthodes convergentes et notre engagement indéfectible envers un service de qualité vous aident à établir des assises solides en matière d'observation et de déclaration fiscales ainsi que des stratégies fiscales viables pour favoriser la réalisation du potentiel de votre entreprise. Voilà comment EY se distingue.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site  
[https://www.ey.com/fr\\_ca/tax](https://www.ey.com/fr_ca/tax).

**À propos d'EY Cabinet d'avocats**

EY Cabinet d'avocats s.r.l./S.E.N.C.R.L. est un cabinet d'avocats national, affilié à EY au Canada, spécialisé en droit fiscal, en immigration à des fins d'affaires et en droit des affaires.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site [https://www.eylaw.ca/fr\\_ca](https://www.eylaw.ca/fr_ca).

**À propos des Services en droit fiscal d'EY Cabinet d'avocats**

EY Cabinet d'avocats compte l'une des plus grandes équipes spécialisées en matière de planification et de contestation fiscales du pays. Le cabinet a de l'expérience dans tous les domaines de la fiscalité, dont la fiscalité des sociétés, le capital humain, la fiscalité internationale, la fiscalité transactionnelle, les taxes de vente, les douanes et l'accise.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site [https://www.eylaw.ca/fr\\_ca/services/tax-law-services](https://www.eylaw.ca/fr_ca/services/tax-law-services).

© 2025 Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. Tous droits réservés.

Société membre d'Ernst & Young Global Limited.

*La présente publication ne fournit que des renseignements sommaires, à jour à la date de publication seulement et à des fins d'information générale uniquement. Elle ne doit pas être considérée comme exhaustive et ne peut remplacer des conseils professionnels. Avant d'agir relativement aux questions abordées, communiquez avec EY ou un autre conseiller professionnel pour discuter de votre propre situation. Nous déclinons toute responsabilité à l'égard des pertes ou dommages subis à la suite de l'utilisation des renseignements contenus dans la présente publication.*